



Séparation de fratrie dans le cadre d'un déménagement

Par **parisette**, le **11/01/2010** à **15:47**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants depuis 4 ans. Mes enfants ont 8 et 6 ans. J'en ai la garde et leur père a un droit de visite "classique" : 1 WE sur deux, et la moitié des vacances. Lorsque nous vivions encore ensemble, le père de mes enfants et moi-même avons beaucoup déménagé. Lors de notre séparation, c'est lui qui a conservé notre logement, et je suis partie à 200 km, près de ma famille, tout en assurant aux enfants le fait de voir leur père régulièrement. 2 ans plus tard, je suis revenue vivre près de chez lui : nous avons un accord VERBAL de mise en place d'une garde alternée. 3 mois après mon retour et la mise en place effective d'une garde alternée, il est parti en formation pour 6 mois à 300km...et j'ai donc du réorganiser le quotidien des enfants sans garde alternée. A cette occasion, en mars 2008, échaudée par les accords verbaux, j'ai fait une requête auprès du JAF pour que le mode de garde et le droit de visite (1WE/2 et la moitié des vacances) alors effectifs soient statués par une décision de justice.

Après quelques déboires professionnels (le département est en effet particulièrement sinistrés économiquement et mes compétences très spécifiques), je compte retourner vivre avec mes enfants près de ma famille, à 200km de chez leur père, dans une ville offrant plus de possibilités. Celui-ci vient de m'exprimer sa volonté de demander la garde de notre fils de 8 ans, considérant que ce nouveau déménagement va le déstabiliser, et m'indiquant que, dans l'impossibilité d'assurer la garde de nos deux fils, il laisserait mon fils de 6 ans à ma garde. Je me demande dans quelles mesures la garde de mon fils de 8 ans peut m'être enlevée, et d'autre part dans quelles mesures la fratrie peut être séparée au quotidien. Depuis mon retour à proximité du père de mes enfants, j'ai déménagé trois fois : une fois pour me rapprocher de mon travail, une fois pour m'installer avec mon nouveau compagnon, et une fois pour nous

installer dans un logement moins cher et plus près de son travail. A chaque fois, mes enfants ont du changer d'école. Je crains que cet élément porte préjudice à mon souhait de conserver la garde de mon fils de 8 ans dans le cas d'un nouveau déménagement. Qu'en pensez-vous? Je ne souhaite pas me plonger dans une guerre ouverte avec le père de mes enfants...mais j'ai le sentiment qu'il cherche à me faire passer pour une personne instable afin de ne pas avoir à assumer la distance de 200 km qui pourrait le séparer de ses enfants.